



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Jeudi 07 juillet 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

1er juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 09

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Bernard FLOCH

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle du Triskell à GUICLAN sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Gilbert MIOSSEC, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 07 juillet 2022

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09 JUIN 2022
ACTE	CS-2022-04-N23
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Vice-président indique que le Procès Verbal de la réunion du 09 juin 2022 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du Procès Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès Verbal de la réunion du 09 juin 2022

Votants	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 07 juillet 2022

Le Vice-président

Henri BILLON



Pays
de
Morlaix